



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

L'an deux mil quinze et le seize janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, convoqués en urgence, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur **COSCARAT Jean-Michel**, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel COSCARAT, Marie-Agnès HARISTOY, Eñaut LARRE, Betti BIDART, Frantxo MOCHO, Jean-Baptiste LAMBERT, Dominique MENDIBIL, Betti OLÇOMENDY, Christèle ERRECART, Annie JUANTORENA, Marie-Baptiste ETCHEVERRY, Monika INDART, Agnès GOROSTIAGUE, Isabelle ARANGOITS, Bernadette MOUSQUES, Antton CURUTCHARRY, Lisa DUMOULIN et Daniel ITHURBURUA,

ABSENTS : /

PROCURATIONS : Sébastien CLAUZEL à Antton CURUTCHARRY

Secrétaire de séance : Antton CURUTCHARRY

Nombre membres afférents au Conseil Municipal : 19/ En exercice : 19/ Ont pris part à la délibération : 19

Vote pour : 19 Vote contre : 0 Abstentions : /

Convocation : 12/01/2015 Affichage : 12/01/2015 Publication : 17/02/2015 Envoi sous-préfecture : 17/02/2015

DECISION N°9- – POSITION DE LA COMMUNE PAR RAPPORT AU TRAITE TRANSATLANTIQUE (TAFTA) NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire indique que le 14 juin 2013 la Commission Européenne a obtenu mandat de la part de tous les Etats membres pour négocier avec les Etats Unis le Transatlantique Free Trade Area (TAFTA) en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

Cet accord vise à instaurer la libre circulation des capitaux, des services des marchandises et des personnes entre l'Union européenne et les Etats Unis. Négocié dans le plus grand secret, il a aussi pour but de démanteler les droits de douane restants et de supprimer des "barrières non tarifaires". De plus il faut noter qu'aujourd'hui les Etats Unis sont en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique (refus d'appliquer le protocole de Kyoto et la convention pour la biodiversité), sociale et culturelle.

Les règlements des Etats Unis sont dans la plupart des cas moins protecteurs que ceux de l'Europe.

Ce marché commun libéralisé risquerait donc de tirer l'Europe vers le bas et tendrait vers un productivisme néfaste.

Où l'exposé du Maire et après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal :

DEMANDE de déclarer la Commune de Baigorri hors zone TAFTA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

Le Maire,


Jean-Michel COSCARAT

